

L'an Deux Mil Dix Huit, le mercredi 28 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monique PARIS, Maire.

**Etaient présents :** CARPENTIER Isabelle, ENEE Régine, GERAUD Jean, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE-BOURDON Céline (arrivée à 18h20 délibération n°11/2018), PIARD Philippe, PORQUET Alain, STALLIN Nathalie, RUIZ Hervé, TCHEOU Guy Passou, THOREL Gwénaëlle (arrivée à 18h50 délibération n°14/2018)

**Absents:** Candice FERNANDEZ, William HERFORT, Karine DENOLLE, Magali VINCLET

**Absents et excusés :** Sylvain CHEDEVILLE

**Secrétaire de séance :** Alain PORQUET

**Date de convocation :** 20 mars 2018

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL**

Le Procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité par 12 voix pour.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

#### **Maitrise d'œuvre construction salle polyvalente**

ARCHITRIAD pour un montant de 76 000.00 € TTC

### **COMPTE DE GESTION 2017**

(n°10/2018)

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé par 12 voix pour 0 contre et 0 abstention, le Compte de Gestion 2017 qui laisse apparaître un résultat strictement identique à celui du Compte Administratif 2017, soit :

- en section de fonctionnement un excédent de clôture de 807 258.98 €
- en section d'investissement un déficit de clôture de 148 399.44 €

#### **Arrivée de Céline NEUVILLE-BOURDON à 18h20.**

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

(n°11/2018)

Madame PARIS donne la parole à Monsieur PORQUET qui présente le compte administratif 2017. Au moment du vote, Madame PARIS, Maire, se retire et Monsieur GERAUD, doyen de l'assemblée, prend la Présidence.

Après délibération, le Conseil Municipal a approuvé par 12 voix pour 0 contre et 0 abstention, le Compte Administratif 2017 qui a été arrêté comme suit :

## **Fonctionnement**

Dépenses : 1 354 137.37 €  
Recettes : 1 444 297.54 €  
Soit un excédent de l'exercice de 90 160.17 €

## **Résultat de clôture 2017**

Excédent antérieur 717 098.81 € + résultat exercice 90 160.17 € = 807 258.98 € excédent de clôture

## **Investissement**

Dépenses : 542 824.64 €  
Recettes : 373 824.13 €  
Soit un déficit de l'exercice de 169 000.51 €

## **Résultat de clôture 2017**

Excédent antérieur 20 601.07 € - déficit exercice 169 000.51 € = 148 399.44 € déficit de clôture

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

(n°12/2018)

<u>Section Investissement dépenses (compte 001)</u>	<b><u>148 399.44 €</u></b>
<u>Section d'investissement (compte 1068)</u> (Reste à réaliser dépenses 135 853.50 € + déficit investissement 148 399.44 € - reste à réaliser recettes 30 050.00 €)	<b><u>254 202.94 €</u></b>
<u>Section de fonctionnement (compte 002)</u>	<b><u>553 056.04 €</u></b>

Après délibération, le Conseil Municipal adopte par 13 voix pour 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat 2017.

## **TAUX DES TAXES LOCALES 2018**

(n°13/2018)

Madame PARIS donne la parole à Monsieur PORQUET. Avant de voter le budget primitif 2018, il est nécessaire de voter le taux des contributions directes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour 0 contre et 0 abstention d'augmenter uniquement le taux de la Taxe d'Habitation de 2.5%, à savoir :

	<u>En 2017</u>	<u>En 2018</u>
Taxe Habitation :	17.06 %	17.49 %
Taxe Foncier Bâtie :	35.26 %	35.26 %
Taxe Foncier non Bâtie :	50.83 %	50.83 %
CFE :	17.32 %	17.32 %

### Inscription au Budget 2018

	<u>Base</u>	<u>Taux 2018</u>	<u>Montants</u>
Taxe Habitation	1 437 000	17.49	251 331
Taxe Foncier Bâtie	1 093 000	35.26	385 392
Taxe Foncier non Bâtie	49 100	50.83	24 958
CFE	352 700	17.32	61 088
		Total	722 769

Ce produit de 722 769 € sera inscrit au Budget Primitif 2018 au compte 73111 ajouter du produit taxe additionnelle FNB 3 307 € soit un total de 726 076 € qui sera inscrit au compte 73111.

Arrivée de Gwénaëlle THOREL à 18h50.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

(n°14/2018)

Mme PARIS donne la parole à Monsieur PORQUET. Avant de voter le Budget Primitif 2018, il est nécessaire de voter les subventions attribuées aux diverses associations. Les membres des bureaux des associations (président, trésorier, secrétaire) ne pouvant prendre part au vote, les subventions sont votées une à une.

Madame PARIS précise que le versement de la subvention aux associations est soumis à la signature de la Charte associative et à la présentation du compte rendu de l'Assemblée Générale.

Après délibération, les subventions sont accordées par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention, sauf :

- pour le Tennis Club par 13 voix pour 0 contre et 0 abstention (Monsieur Jean-Claude MAGIS, Conseiller Municipal, étant Président du Tennis Club)

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

(n°15/2018)

Mme PARIS donne la parole à Monsieur PORQUET qui présente le budget Primitif 2018.

Après délibération, par 14 voix pour 0 contre et 0 abstention, le Budget Primitif 2018 est approuvé et arrêté comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| - section de fonctionnement : dépenses et recettes | 1 883 998.04 € |
| - section d'investissement : dépenses et recettes  | 2 348 046.88 € |

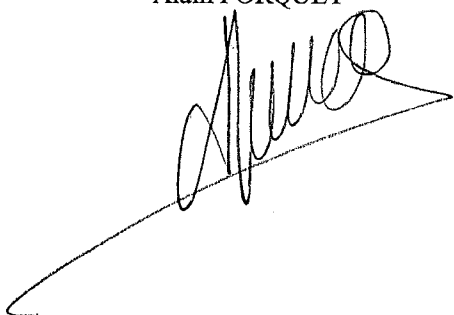
## **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du document de valorisation financière et fiscale pour l'année 2017 par Mme Annie CALVEZ, Trésorier Municipal
- Invitation Assemblée Générale de la Gymnastique 26 mars 2018 a été transmise par email le 20 mars 2018
- Réunion communautaire CDC du Val Es Dunès le 29 mars 2018 a été transmise par email le 23 mars 2018
- Invitation Assemblée Générale Banque Alimentaire 17 avril 2018 a été transmis par email le 26 mars 2018
- Compte rendu du SMEOM d'Argences en date du 14 mars 2018 a été transmis par email le 27 mars 2018

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

Affiché le 03 Avril 2018

Le secrétaire de séance,  
Alain PORQUET



Le Maire,  
Monique PARIS

